



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/S-19/AC.1/L.1/Add.7
11 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-neuvième session extraordinaire
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ÉVALUATION D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE
D'ACTION 21

Projet de rapport du Comité ad hoc plénier

Rapporteur : Czeslaw WIECKOWSKI (Pologne)

Additif

- C. Mise en oeuvre dans les domaines nécessitant des
mesures d'urgence
1. Intégration des objectifs économiques, sociaux et
environnementaux

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné l'introduction et les alinéas a), a bis, b) et c) du paragraphe 21 de la section C.1 du projet de texte de la session extraordinaire (A/S-19/14-E/1997/60, chap. I.B) de sa _____e séance le __ juin 1997.

2. À la même séance, le Comité a approuvé l'amendement ci-après et a recommandé à l'Assemblée d'adopter les paragraphes ainsi modifiés :

L'alinéa a bis du paragraphe 21 a été supprimé.
